

Garantie de loyer

Une garantie sans dépôt bancaire



Louer un bien implique en général de déposer sur un compte en banque, en tant que garantie pour le bailleur, une garantie de loyer pouvant atteindre trois mois de loyer. La garantie de loyer d'AXA offre une solution simple aux locataires qui ne souhaitent pas bloquer un tel montant des années durant ou qui ne possèdent tout simplement pas une telle somme.

Plus de libertés financières

La garantie de loyer d'AXA vous permet de disposer librement de vos économies au lieu de les bloquer sur un compte pendant toute la durée de la location. AXA s'engage envers votre bailleur à répondre à toutes prétentions légitimes telles que des dommages au bien loué ou des arriérés de loyer. Le montant correspondant vous est par la suite réclamé par AXA.

Cette solution qu'offre AXA n'est pas une assurance, il s'agit d'une garantie en échange de laquelle vous versez une prime annuelle. Celle-ci vous permet de bénéficier de conditions et de rabais avantageux.

Simple et juste

La prime annuelle à verser pour la garantie de loyer d'AXA se monte à 4% du montant de garantie exigé.

Aucun coût supplémentaire ne s'y ajoute:

- Pas de frais d'affiliation
- Pas de frais d'adaptation en cas de changements dans les rapports de location (p.ex. changement de bailleur)
- Résiliable en tout temps avec remboursement proportionnel de la prime annuelle déjà versée.

Prime annuelle avantageuse

Rabais de combinaison

Résiliable en tout temps

Exemple de calcul

Loyer mensuel de 2000 CHF, dépôt de trois mois de loyer

Dépôt exigé: (aucun dépôt ne serait à faire à la banque)	CHF 6000
Coût de la garantie chez AXA: (assurance responsabilité civile chez un autre prestataire) Prime annuelle: 4 % du dépôt exigé plus 5 % de droit de timbre	CHF 240 CHF 12
Coût de la garantie chez AXA avec rabais de combinaison de 10 % (assurance responsabilité civile chez AXA) Prime annuelle: 3,6 % du dépôt exigé plus 5 % de droit de timbre	CHF 216 CHF 10,80

Rabais et avantages

Pour pouvoir obtenir la garantie de loyer d'AXA, vous avez besoin d'une assurance de la responsabilité civile privée. Si vous l'avez conclue auprès d'AXA, vous obtenez 10 % de rabais sur la prime annuelle de la garantie de loyer. En outre, AXA vous indique automatiquement si l'assurance de la responsabilité civile privée prend en charge les éventuels dommages de location.

Conversion du dépôt bancaire

Même si vous avez déjà effectué un dépôt bancaire, vous pouvez en tout temps, et avec l'accord de votre bailleur, obtenir une garantie de loyer chez AXA. Votre dépôt bancaire vous sera ensuite restitué par le bailleur.

Procédure rapide

1. Demandez la garantie de loyer d'AXA à votre conseiller ou en ligne sur www.axa.ch/garantie-loyer.
2. Vous recevez aussitôt une confirmation.
3. Votre bailleur obtient la garantie dans un délai de deux jours ouvrables.

Dans l'intérêt des bailleurs aussi

- **Mêmes sûretés qu'un dépôt bancaire**
- **Garantie transmise au bailleur en deux jours**
- **Le locataire dispose d'une assurance de la responsabilité civile privée**

La garantie de loyer d'AXA offre aux bailleurs les mêmes sûretés que la solution traditionnelle du dépôt bancaire. La garantie parvient au bailleur deux jours ouvrables après la conclusion par le locataire. En outre, le bailleur a ainsi la certitude que le locataire dispose d'une assurance de la responsabilité civile privée.

En cas de problème, tel que des arriérés de loyer ou des dommages causés à la location, AXA procède au paiement sans délai, après avoir obtenu les signatures du locataire et du bailleur.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357, 8401 Winterthur
24 heures sur 24: 0800 809 809
AXA Assurances SA

www.axa.ch
www.myaxa.ch (portail clients)

